République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 7 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION :
1er Juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique)

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-053
Objet de la délibération : Modification de la constitution des commissions municipales

Madame la Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal, peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

L'élection de ses membres est en principe, au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à l'unanimité.

Aussi, par délibération du 15 juin 2020, puis du 5 mai 2021, le Conseil Municipal a procédé à la création des commissions municipales suivantes :

- Commission « Vivre ensemble »,
- Commission « Dynamiser Yzeron et son territoire »,
- Commission « Pour un aménagement sans dénaturer »,
- Commission « Etre moteur de la transition écologique »,
- Commission « Fonctionnement collégial, transparent, participatif et inclusif ».

A la suite de la démission de Monsieur Julien LIOT, il y a lieu de désigner son ou sa remplaçante.
Il est également proposé de revoir la composition des commissions après quelques mois de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures, et de procéder à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du CGCT, article L 2121-21,

CREE les commissions municipales ci-dessous, et **DESIGNE** comme suit les membres qui les constituent :

Intitulé de la commission	Membres désignés
Commission : « Vivre ensemble »	NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, RULLIAT Christian, GLEREAN Thibault, FOURDIN Fabrice
Commission : « Dynamiser Yzeron et son territoire »	NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, RULLIAT Christian, BELTRAN Yves, AIGLON Olivier, CHABRAN Fanny, DAVIRON RADIX Jocelyne
Commission : « Pour un aménagement sans dénaturer »	NELIAS Agnès, DURAND Pierre, DEJOUR Valérie, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, AIGLON Olivier, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy
Commission : « Etre moteur de la transition écologique »	NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DURAND Pierre, BELTRAN Yves, GLEREAN Thibault, CAFFIER Fabien, LHOPITAL Guy, FOURDIN Fabrice
Commission : « Fonctionnement collégial, transparent, participatif et inclusif »	NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, DURAND Pierre, BLUM Virginie

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 19 JUIL. 2022
Publication ou notification du : 19 JUIL. 2022
Affichage du compte-rendu le : 19 JUIL. 2022

MAIRIE d'YZERON (Rhône)